

DECRET N° 2001-557 DU 28 DECEMBRE 2001

Autorisant Madame Opportune Irma BORM née
QUENUM à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

VU la requête de Madame Opportune Irma BORM née QUENUM et l'ensemble des pièces produites ;

Sur rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 novembre 2001 ;

DECRETE :

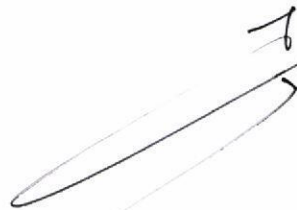
Article 1^{er} : Madame opportune Irma BORM née QUENUM de nationalité béninoise, née le 22 avril 1967 à Cotonou (République du Bénin), fille de Nicaise QUENUM et de Elisabeth SADELER, est autorisée à renoncer à la nationalité Béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Opportune Irma BORM née QUENUM, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



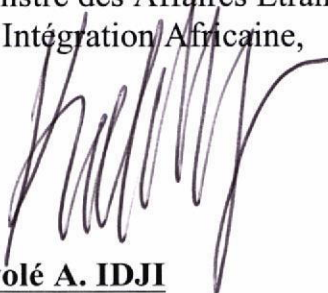
Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



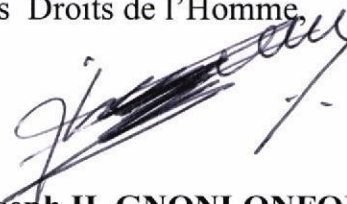
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4
MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-
DAN-DLC-GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UNB -FASJEP -ENA 3
INTERESSEE 01 JO 1.